



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREZENY (22450)
SEANCE DU 02 AVRIL 2026**

**Date de convocation :**

27 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	11
Absents	0
Votants	11

Date d'affichage :

27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de TRÉZÉNY légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE QUÉMÉNER Laurent.

Présents : DERRIEN Jean-François, LE DIOURON Stéphane, LE ROUX Yvan, TALMO Valérie, COADOU Laurence, LE QUÉMÉNER Laurent, LE FLOCH Gaétan, GUIOMAR Yann, BAUGUEN Fanny, ARZUL Perrine, COADOU THOMAS Ella.

Secrétaire de séance : ARZUL Perrine

**DCM2026/14 : Commissions communales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22,

En vue de la discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Municipal peut élire des commissions spéciales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne et élit des membres dans les commissions suivantes :

<u>TRAVAUX DE VOIRIE ET DE BATIMENTS</u>	
LE ROUX Yvan	TALMO Valérie
LE DIOURON Stéphane	GUIOMAR Yann
LE FLOCH Gaétan	

<u>FINANCES</u>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUIOMAR Yann	COADOU Laurence
LE DIOURON Stéphane	BAUGUEN Fanny
TALMO Valérie	
LE ROUX Yvan	
DERRIEN Jean-François	



COMMISSION D'ACTION SOCIALE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
GUIOMAR Yann	DERRIEN Jean-François
COADOU Laurence	ARZUL Perrine
LE FLOCH Gaétan	BAUGUEN Fanny
Extérieur au CM : Guy Gauthier	
Extérieur au CM : Jean Turpin	
Extérieur au CM : Henri COADOU	
Le Maire propose que la commission soit également composée de membres nommés parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'éducation et de la famille :	
- Les associations de personnes âgées et de retraité	

AFFAIRES SCOLAIRES ET INSTRUCTION EN FAMILLE	
COADOU Laurence	TALMO Valérie

COMMUNICATION // SITE WEB	
COADOU THOMAS Ella	BAUGUEN Fanny

SALLE DES FETES	
DERRIEN Jean-François	LE ROUX Yvan

CIMETIERES	
COADOU Laurence	DERRIEN Jean-François
BAUGUEN Fanny	TALMO Valérie

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions. Chaque commission est composée au maximum de 11 élus. Toutefois, les élus intéressés par une question abordée en commission peuvent y siéger à titre consultatif.

D'autres commissions pourront être créés en cours de mandat selon les dossiers à mener.

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
ARZUL Perrine

Le Maire,
LE QUÉMÉNER Laurent